

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SOMMAIRE



> Introduction

Faits Marquants.....	p 05
----------------------	------

> Présentation du SICTOM du Val de Saône

Les décideurs	p 07
Les opérationnels	p 09
Le territoire	p 10
La gestion des déchets.....	p 20

> Indicateurs techniques

• La collecte

Le tri sélectif : organisation, tonnages, qualité du tri, le nombre de tournées, etc.....	p 23
Les ordures ménagères : organisation, tonnages, le nombre de tournées, etc.....	p 26
Les biodéchets : organisation, tonnages, taux d'équipement, etc.....	p 29
La collecte des cartons des professionnelles	p 31
Le verre : organisation, tonnages, etc.....	p 32
Les déchetteries	p 33
La ressourcerie	p 36
Le compostage	p 36
Les encombrants.....	p 37
Les déchets assimilés	p 37
Evolution des DMA et de la production de déchets	p 38

• Le traitement

Le traitement des OM	p 40
Le traitement du tri.....	p 40
Le traitement des biodéchets.....	p 41

> Indicateurs financiers

Montant annuel global.....	p 43
Modalités d'exploitation	p 44
Le traitement.....	p 46
La cotisation.....	p 47
Modalités de financement	p 48
Répartition du cout global	p 50

> Perspectives

Perspectives	p 53
--------------------	------

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire. Le contenu de ce rapport est fixé par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000.

INTRODUCTION



LES FAITS MARQUANTS



> L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 à laquelle nous avons dû faire face. Pendant cette crise sanitaire inédite, sur le terrain, nos agents ont poursuivi leurs missions de service public avec beaucoup d'engagement et d'implication.

Le SICTOM a fourni, avec les difficultés connues par chacun, les équipements de protection nécessaires à son personnel. Les administratifs ont pratiqué le télétravail autant que cela a été nécessaire. Chacun a fait sa part pour que le service se poursuive sans interruption. Merci à tous !

> LE PROJET BIODÉCHETS

Avec les difficultés liées à la pandémie, rencontrées par chacun, le déploiement de la collecte des biodéchets en PAV a été retardé de 6 mois environ. Un avenant au contrat avec l'ADEME a été signé en ce sens.



> LE RENOUELEMENT DES INSTANCES

Le 3 septembre 2020, le SICTOM du VAL de SAÔNE a procédé au renouvellement de ses instances.

Ont été désignés un Président, 5 Vice-Présidents, 3 délégués référents, et 10 membres du Bureau.

Chaque Vice-Président et délégué référent a en charge la gestion territoriale de sa communauté de communes, à savoir :

- Organiser des réunions avec les délégués des communes pour des mises au point, veilles réglementaires et construction de projet.
- Organiser des réunions publiques pour l'amélioration des performances de tri et différents projets.
- Gérer les points de collecte difficiles sur le terrain.
- Assurer la relation avec les usagers (particuliers, professionnels, administrations).

PRÉSENTATION



LES DÉCIDEURS

Les statuts du SICTOM du Val de Saône ont été modifiés en Décembre 2018. Le syndicat est désormais composé de 2 organes : l'organe délibérant (1 délégué pour 1000 habitants par communauté de communes) et l'organe consultatif (1 délégué par commune non représentée dans le conseil syndical).

Les décisions sont votées par le comité syndical qui se compose de 94 délégués.

Le Bureau du SICTOM du Val de Saône est composé de :

- Un Président
- Un Vice-Président par tranche de 20 000 habitants
- Un délégué référent par communauté de communes non représentée par le Président ou un Vice-Président
- 10 membres

> ***Voir « TROMBINOSCOPE ÉLUS » en page suivante.***

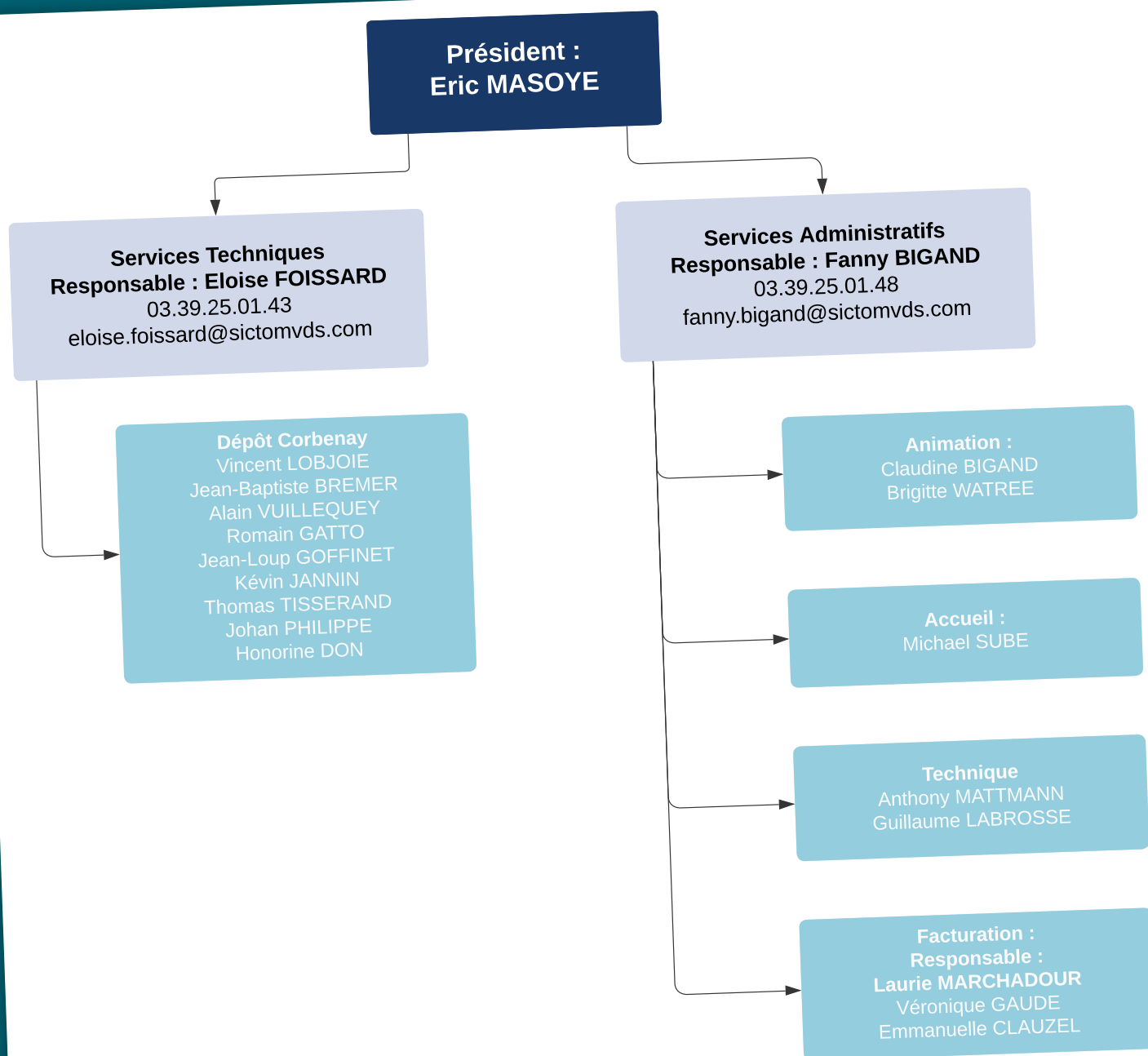
> TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

Le Président		
		
Eric MASOYÉ		
Les vices-présidents		
		
Joseph CHAVECA	Marc DOILLON	Christophe MADIOT
		
Éric FRÉCHIN		Nicolas PIERRE
Les Délégués référents		
		
Jean-Pierre CHAUSSE	Serge LIEUTET	André GAUTHIER
Les membres du Bureau		
Jean-Jacques MILLERAND	Christophe DEMAILLE	
Stéphane CATALOT	Christian NOLLY	
Noël BUCHER	Lionnel JASSEY	
Éric MADIOT	Yanne BEURAND	
Christophe ROSSÉ	Rémy GRENIER	

LES OPÉRATIONNELS

En 2020, le personnel du SICTOM du Val de Saône se compose de :

- 1 responsable administratif : secrétaire, comptable et ressources humaines
- 1 responsable de service collecte
- 1 responsable facturation et redevance
- 2 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
- 1 agent d'accueil
- 1 agent d'animation
- 8 ripeurs-conducteurs
- 2 agents techniques polyvalents
- 2 agents de brigade du tri



LE TERRITOIRE



89 141
habitants

Issu de l'adhésion de Communautés de Communes, le SICTOM du Val de Saône compte 9 adhérents représentant 263 communes pour 89 141 habitants.

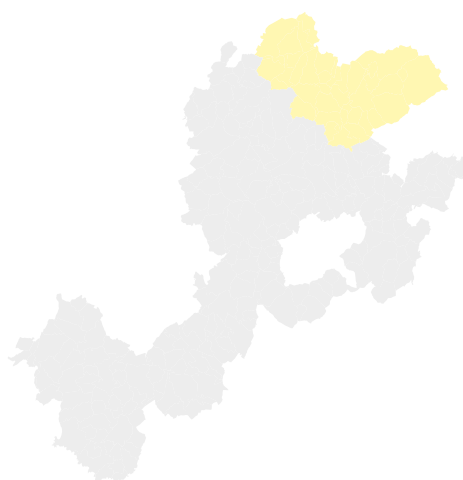
(Population au 1^{er} janvier 2020 - Données INSEE)

Au 31 décembre 2019, le SICTOM du Val de Saône couvre 48,79% des communes et 38,19% des habitants de l'ensemble du département.

> PRÉSENTATION DES ADHÉRENTS DU SICTOM DU VAL DE SAÔNE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Aillevillers-et-Lyaumont	1 661
Ainvelle	150
Alaincourt	114
Ambiéwillers	73
Anchenoncourt-et-Chazel	243
Anjeux	148
La Basse-Vaivre	37
Bassigney	130
Betoncourt-Saint-Pancras	52
Bouligney	420
Briaucourt	249
Conflans-sur-Lanterne	641
Corbenay	1 312
Cuve	150
Dampierre-lès-Conflans	269
Dampvalley-Saint-Pancras	33
Demangevelle	285
Fleurey-lès-Saint-Loup	138
Fontaine-lès-Luxeuil	1 380
Fontenois-la-Ville	135
Fougerolles-Saint-Valbert	4 004
Francaumont	123
Girefontaine	37
Hautevelle	276
Hurecourt	42
Jasney	243
Magnoncourt	431
Mailleroncourt-Saint-Pancras	193
Melincourt	240
Montdoré	74
Passavant-la-Rochère	622
La Pisseure	37
Plainemont	68
Pont-du-Bois	113
Saint-Loup-sur-Semouse	3 301
Selles	211
La Vaivre	221
Vauvillers	675
Total	18 351



Communauté de Communes de la Haute Comté
57 rue des Ballastières
70320 CORBENAY
☎ 03 84 94 17 93
@ contact@cchc.fr

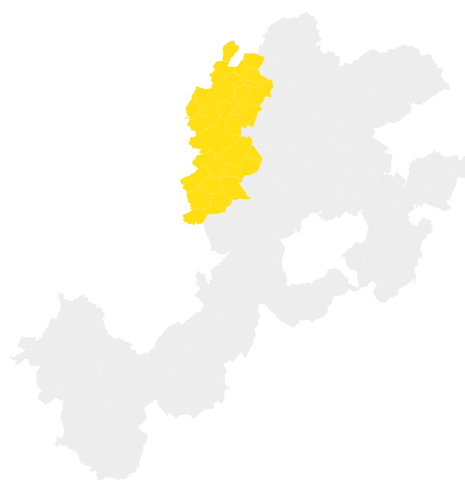
Président : M. Anthony MARIE

La communauté de communes est composée de 38 communes.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes : M. Marc DOILLON

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Aboncourt-Gésincourt	221
Aisey-et-Richecourt	107
Arbecey	265
Augicourt	181
Barges	96
Betaucourt	171
Blondefontaine	272
Bougey	95
Bourbévelle	79
Busseraucourt	50
Cemboing	185
Cendrecourt	209
Combeaufontaine	588
Cornot	143
Corre	614
Fouchécourt	110
Gevigney-et-Mercey	489
Gourgeon	221
Jonvelle	128
Jussey	1 656
Lambrey	85
Magny-lès-Jussey	103
Melin	60
Montcourt	55
Oigney	43
Ormoy	222
Raincourt	121
Ranzevelle	17
Semmadon	119
Tartécourt	28
Villars-le-Pautel	195
Vougécourt	150
Total	7 078



Communauté de Communes
des Hauts du Val de Saône

Prés Jean Roche

70500 JUSSEY

☎ 03 84 77 19 90

@ cchvs@cchvs.fr

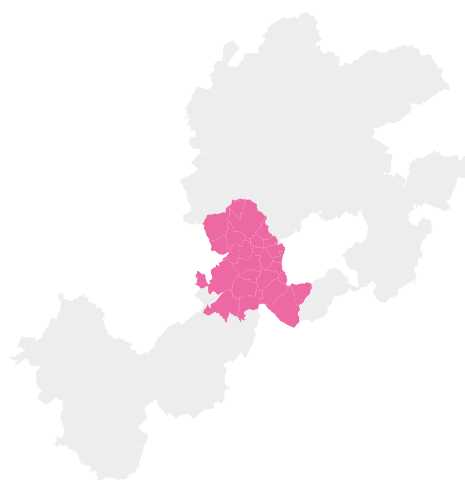
Président :
M. Romain MOLLIARD

Seules 32 communes des 48 communes qui composent la communauté de communes, dépendent du SICTOM du Val de Saône.

Vice-Président SICTOM en charge de la Communauté de Communes :
M. Nicolas PIERRE.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES COMBES

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Aroz	151
Baignes	105
Boursières	58
Bucey-lès-Traves	124
Chantes	128
Chassey-lès-Scey	134
Chemilly	89
Clans	108
Confracourt	221
Ferrières-lès-Scey	129
Mailley-et-Chazelot	663
Neuveille-lès-la-Charité	230
La Neuveille-lès-Scey	194
Noidans-le-Ferroux	697
Ovanches	134
Pontcey	333
La Romaine	515
Raze	359
Rosey	271
Rupt-sur-Saône	116
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	1 571
Soing-Cubry-Charentenay	580
Traves	375
Velleguindry-et-Levrecey	157
Velle-le-Châtel	134
Vy-le-Ferroux	161
Vy-lès-Rupt	90
Total	7 827



Communauté de Communes
Les Combes

24 avenue de Pâtis
70360 Scey-sur-Saône-
et-St Albin

☎ 03 84 92 72 12

@ lescombes@wanadoo.fr

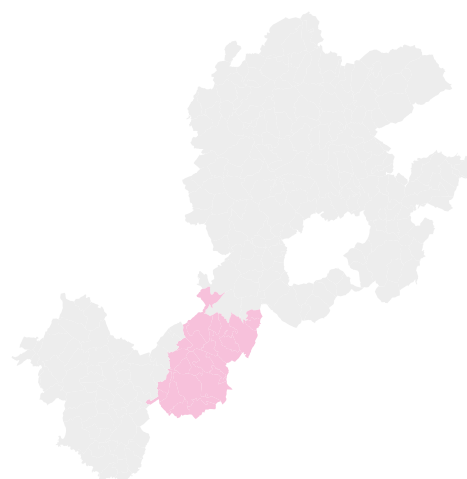
Présidente :
M^{me} Carmen FRIQUET

La communauté de communes
est composée de 27
communes.

Président du SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Éric MASOYÉ.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Angirey	143
Autoreille	341
Les Bâties	80
Bourguignon-lès-la-Charité	118
Bucey-lès-Gy	606
La Chapelle-Saint-Quillain	157
Charcenne	345
Choye	490
Citey	104
Étrelles-et-la-Montbleuse	78
Frasne-le-Château	320
Fresne-Saint-Mamès	509
Fretigney-et-Velloreille	742
Gy	1 070
Lieffrans	62
Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	123
Saint-Gand	138
Vantoux-et-Longevelle	185
Vaux-le-Moncelot	70
Velleclaire	111
Vellefrey-et-Vellefrange	121
Vellemoz	82
Velloreille-lès-Choye	82
La Vernotte	77
Villefrancon	142
Total	6 296



Communauté de Communes
des Monts de Gy
ZA Les Monts de Gy
3 rue des Saules
70700 GY
☎ 03 84 32 97 61
@ ccmgy@wanadoo.fr

Présidente :
M^{me} Nicole MILESI

La communauté de communes
est composée de 25
communes.

Délégué référent SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Jean-Pierre CHAUSSE.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
La Demie	145
Échenoz-le-Sec	303
Le Magnoray	93
Neurey-lès-la-Demie	339
Vallerois-Lorioz	388
Vellefaux	506
Total	1 774



Communauté de Communes
du Pays de Montbozon et du
Chanois

ZA Le Vay du Soleil
70230 MONTBOZON

☎ 03 84 92 34 70

@ contact@ccpmc.fr

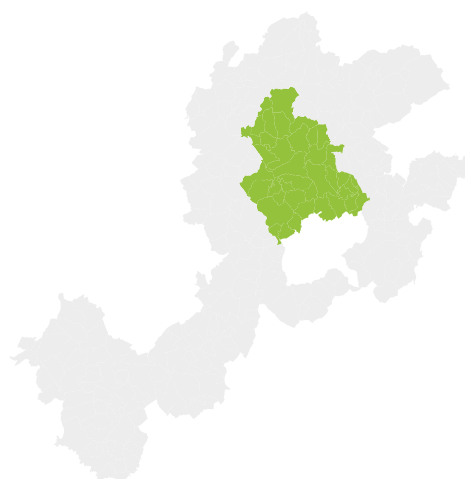
Présidente :
M^{me} Sabrina FLEUROT

Seules 6 communes des 27
communes qui composent la
communauté de communes,
dépendent du SICTOM du Val
de Saône.

Délégué référent SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Serge LIEUTET.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DE SAÔNE

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Amance	667
Amoncourt	293
Auxon	438
Baulay	303
Bougnon	556
Bourguignon-lès-Conflans	144
Breurey-lès-Faverney	645
Buffignécourt	120
Chargey-lès-Port	244
Chaux-lès-Port	163
Conflandey	373
Contréglise	120
Cubry-lès-Faverney	181
Équevilley	129
Faverney	975
Flagy	158
Fleurey-lès-Faverney	475
Grattery	217
Menoux	306
Mersuay	294
Montureux-lès-Baulay	160
Neurey-en-Vaux	182
Polaincourt-et-Clairefontaine	743
Port-sur-Saône	3 028
Provenchère	267
Purgerot	351
Saint-Remy-en-Comté	576
Saponcourt	65
Scye	139
Senoncourt	197
Le Val-Saint-Éloi	102
Varogne	150
Vauchoux	114
Vellefrie	128
Venisey	139
La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize	141
Villers-sur-Port	213
Vilory	66
Total	13 562



Communauté de Communes
Terres de Saône
67 rue François Mitterrand
70170 Port-sur-Saône
☎ 03 84 78 10 66
@ contact@cctds.fr

Président : M. Luc SIMONEL

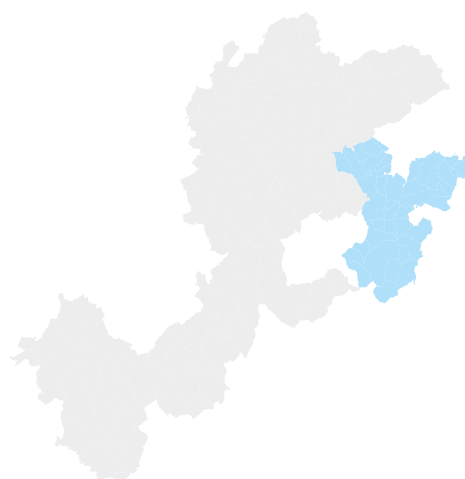
La communauté de communes
est composée de 38 communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Christophe MADIOT.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Abelcourt	359
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	308
Ailloncourt	307
Autrey-lès-Cerre	235
Betoncourt-lès-Brotte	122
Borey	234
Bouhans-lès-Lure	329
Calmoutier	270
Cerre-lès-Noroy	239
Châteney	65
Châtenois	120
Citers	792
Colombe-lès-Vesoul	474
Colombotte	86
La Creuse	75
Creveney	58
Dambenoît-lès-Colombe	281
Dampvalley-lès-Colombe	113
Éhuns	238
Franchevelle	435
Genevrey	245
Lantenot	358
Liévans	150
Linexert	129
Mailleroncourt-Charette	285
Meurcourt	340
Mollans	237
Montjustin-et-Velotte	125
Noroy-le-Bourg	508
Pomoy	217
Quers	352
Rignovelle	112
Sainte-Marie-en-Chaux	164
Saulx	914
Servigney	122
Vallerois-le-Bois	260
Velleminfroy	304
Velorcey	213
La Villedieu-en-Fontenette	178
Villers-le-Sec	544
Villers-lès-Luxeuil	314
Visoncourt	42
Total	11 253

Communauté de communes du



Communauté de Communes du
Triangle Vert

27 Grande Rue
70240 SAULX

☎ 03 84 95 89 88

@ contact@triangle-vert.fr

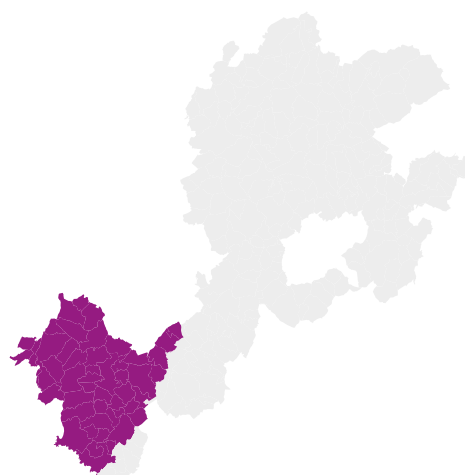
Président : M. Benjamin
GONZALES

La communauté de communes
est composée de 42
communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Éric FRECHIN.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE GRAY

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Ancier	507
Apremont	474
Arc-lès-Gray	2 567
Arsans	50
Attricourt	44
Autrey-lès-Gray	383
Auvet-et-la-Chapelotte	246
Battrans	240
Bouhans-et-Feurg	246
Broye-les-Loups-et-Verfontaine	127
Broye-Aubigny-Montseugny	492
Champtonnay	102
Champvans	182
Chargey-lès-Gray	762
Chevigny	36
Cresancey	190
Écuelle	72
Esmoulins	137
Essertenne-et-Cecey	417
Fahy-lès-Autrey	118
Germigney	166
Gray	5 916
Gray-la-Ville	992
igny	202
Lieucourt	78
Lœuilley	106
Mantoché	468
Nantilly	491
Noiron	58
Onay	64
Oyrières	392
Pesmes	1 113
Poyans	147
La Grande-Résie	87
La Résie-Saint-Martin	160
Rigny	605
Saint-Broing	118
Saint-Loup-Nantouard	125
Sainte-Reine	32
Sauvigny-lès-Gray	106
Sauvigny-lès-Pesmes	146
Le Tremblois	185
Vadans	137
Valay	704
Vars	206
Velesmes-Échevanne	495
Velet	408
Venère	223
Total	21 322



Communauté de Communes du
Val de Gray
ZAC Gray Sud II
Rue André Marie Ampère
70100 GRAY
☎ 03 84 65 58 69
@ contact@cc-valdegray.fr

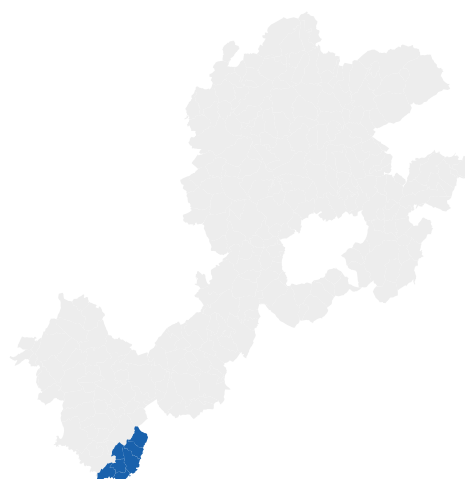
Président :
M. Alain BLINETTE

La communauté de communes
est composée de 48
communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Joseph CHAVECA.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL MARNAYSIEN

Les Communes	Population au 1 ^{er} janvier 2020
Bard-lès-Pesmes	146
Bresilley	191
Chancey	206
Chaumercenne	190
Malans	138
Montagney	522
Motey-Besuche	105
Total	1 498



Communauté de Communes du
Val Marnaysien

21 Place de l'Hôtel de Ville
70150 MARNAY

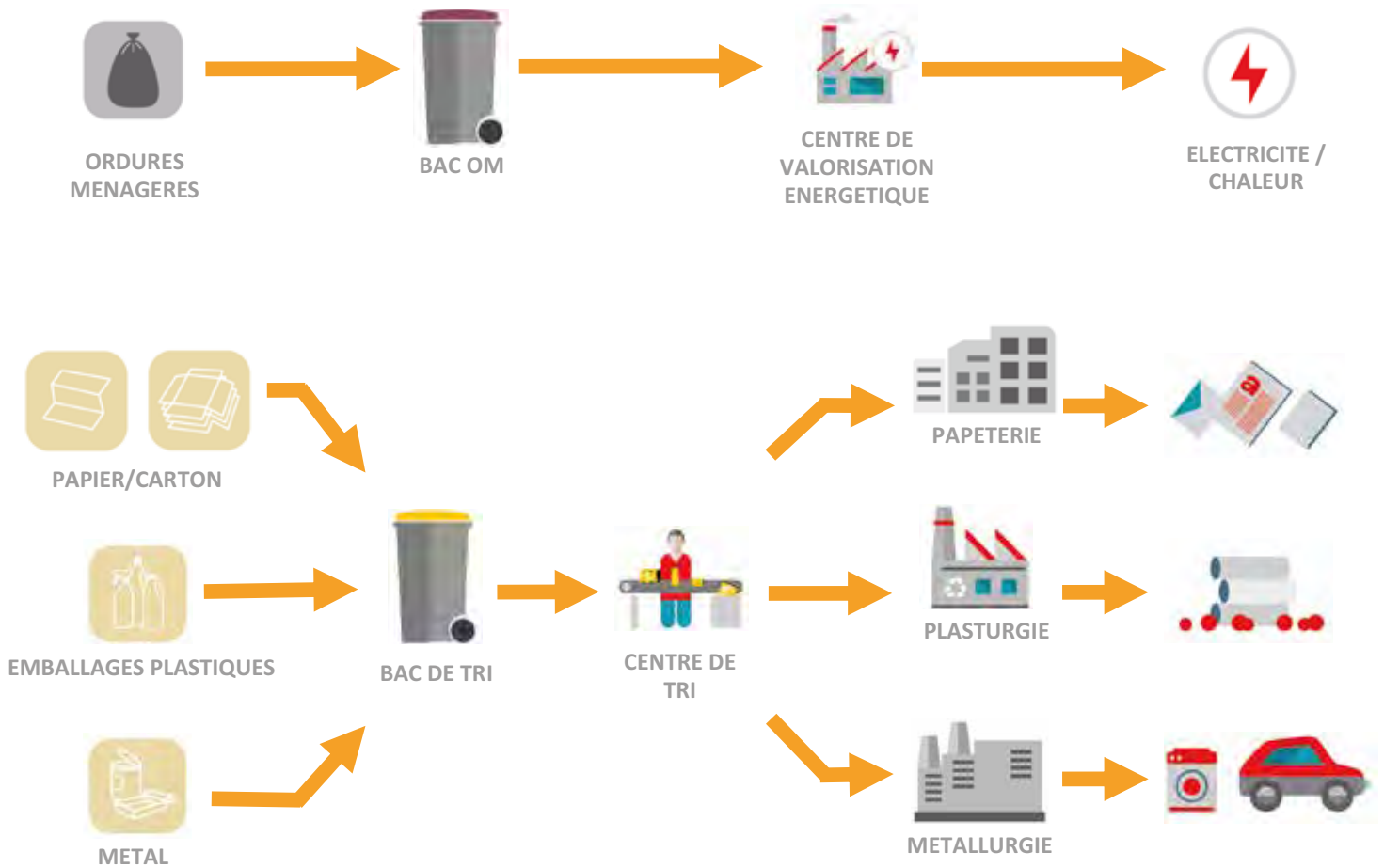
☎ 03 84 31 94 84

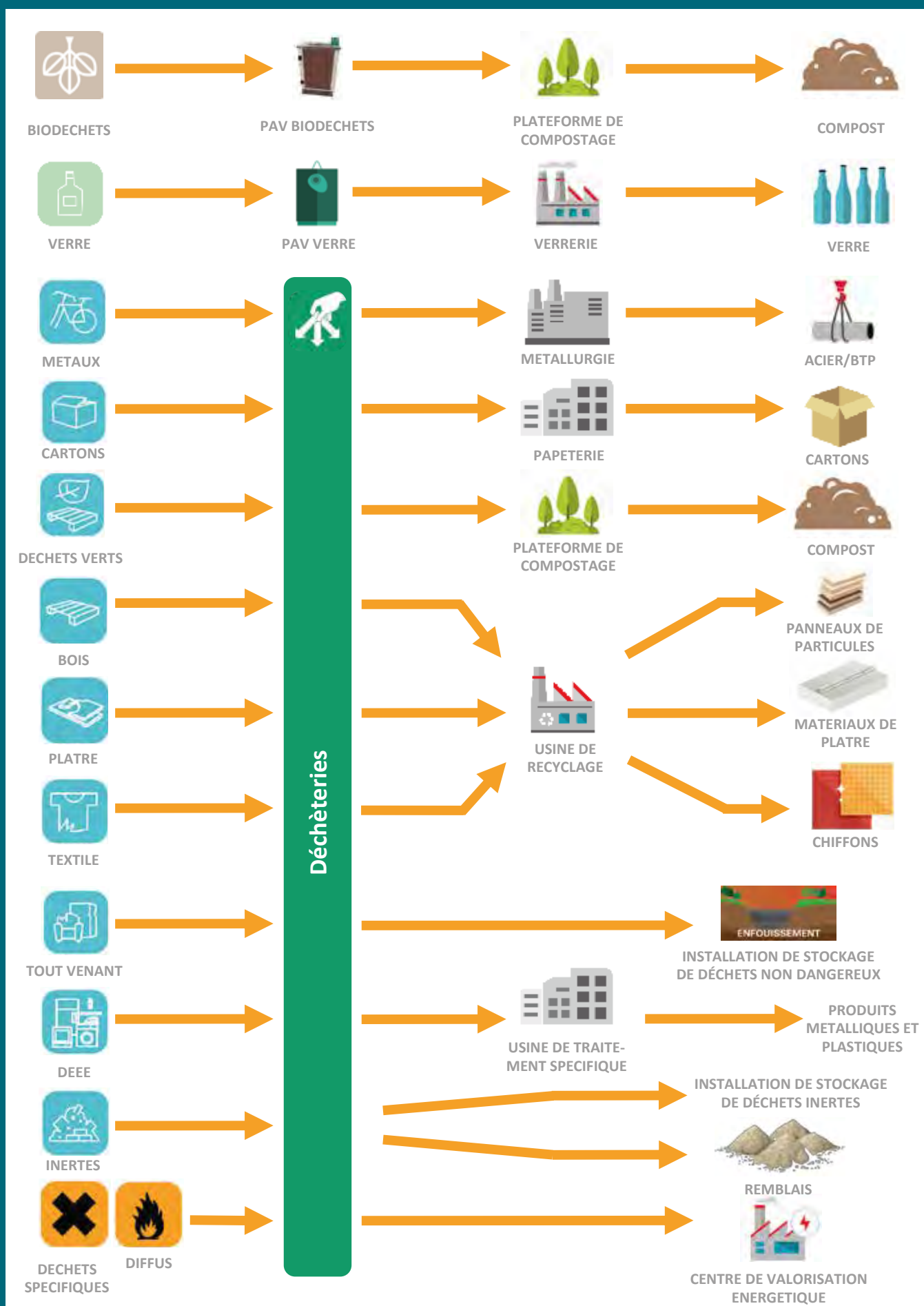
Président :
M. Thierry DECOSTERD

Seules 7 communes des 45
communes qui composent la
communauté de communes,
dépendent du SICTOM du Val
de Saône.

Délégué référent SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. André GAUTHIER

LA GESTION DES DÉCHETS



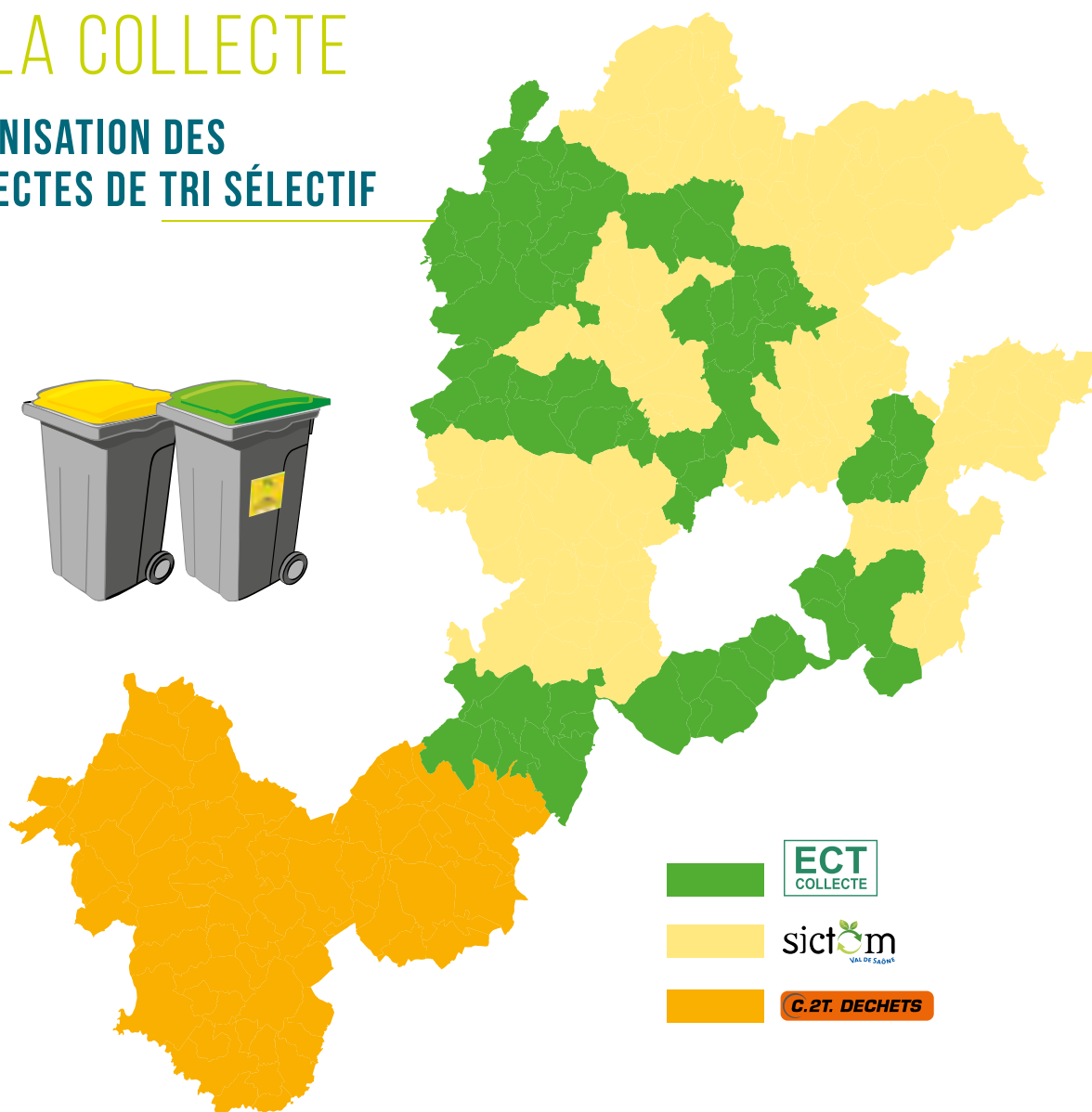
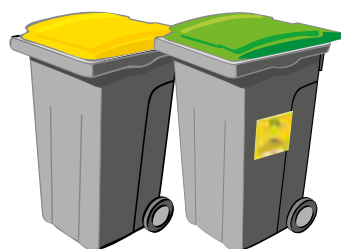


INDICATEURS TECHNIQUES



LA COLLECTE

> ORGANISATION DES COLLECTES DE TRI SÉLECTIF



La totalité des usagers est collectée en porte à porte, de la manière suivante :

- **20 374 habitants** sont collectés tous les 15 jours par ECT COLLECTE, répartis sur 75 communes
- **41 377 habitants** sont collectés tous les 15 jours par le SICTOM, répartis sur 115 communes
- **27 390 habitants** sont collectés par C2T DECHETS, répartis sur 73 communes, dont :
 - > 9 475 habitants, répartis sur 3 communes, sont collectés toutes les semaines
 - > 17 915 habitants, répartis sur 70 communes, sont collectés tous les 15 jours

CONSIGNES DE TRI

Depuis Mars 2012, le SICTOM du Val de Saône participe à l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes à tous les emballages plastiques menée par l'ex-Eco-Emballages. Cette expérimentation a été généralisée à tous les adhérents du SYTEVOM depuis 2016. Les déchets recyclables collectés sont donc : les papiers, cartons, emballages métalliques, tous les emballages et les films plastiques.

LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc :

- **18 tournées** de tri réalisées par ECT-COLLECTE (dont 2 en bennette) :
 - > dont 7 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
 - > dont 11 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux
- **35 tournées** de tri réalisées par le SICTOM (dont 5 en bennette) :
 - > dont 24 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
 - > dont 11 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux
- **18 tournées** de tri réalisées par C2T DECHETS (dont 3 en bennette) avec vidage au quai de transfert d’Arc-lès-Gray

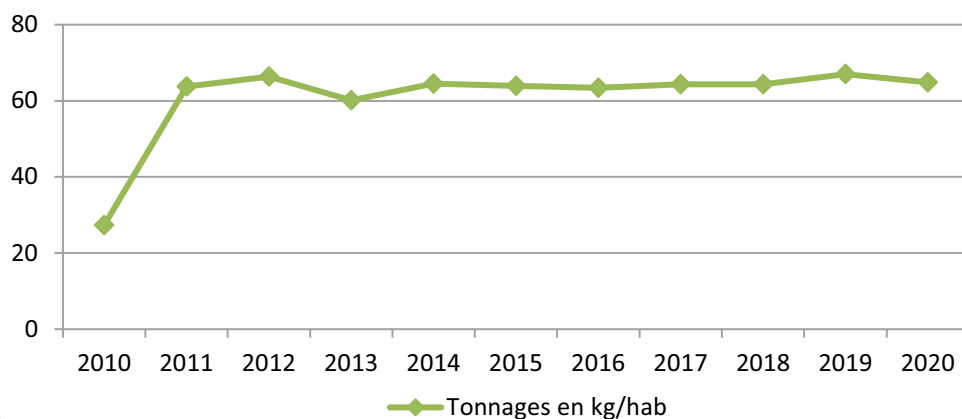
35
tournées



LE TRI SÉLECTIF (HORS VERRE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages	1 234.04	2 895.00	3 040.00	3 582.00	3 850.46	4 056.71	4 014.08	4 058.41	4 031.42	5 997.97	5781.23
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89141
Kg/hab.	27.31	63.77	66.32	60.13	64.53	63.92	63.43	64.37	64.30	67.00	64.85

Tonnages de Tri sélectif en kg/hab (hors Verre)



> Le Tri sélectif ECT collecte

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	115.96	289.55	6 049.50
Février	99.44	249.49	4 757
Mars	107.86	282.85	6 000.50
Avril	100.54	295.51	6 283.50
Mai	95.92	288.68	6 153.50
Juin	113.58	294.11	6 551
Juillet	117.46	302.16	6 561
Août	106.50	287.90	6 449
Septembre	113.53	310.99	6 654.50
Octobre	112.98	301.28	6 628
Novembre	103.36	285.07	6 176
Décembre	117.86	308.13	6 502
Total	1 304.99	3 495.71	74 765.50

> Le Tri sélectif SICTOM du Val de Saône

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	237.16	545.75	9 518
Février	195.66	460.00	8 795
Mars	220.32	511.50	9 768
Avril	200.46	469.75	8 786
Mai	190.68	459.75	8 038
Juin	233.12	503.50	8 118
Juillet	242.34	515.75	9 770
Août	213.14	494.50	14 038
Septembre	212.82	560.26	10 864
Octobre	226.18	515.25	9 781
Novembre	217.36	499.50	9 571
Décembre	242.34	513.45	9 494
Total	2 631.58	6 048.96	116 541

> Le Tri sélectif C2T DECHETS

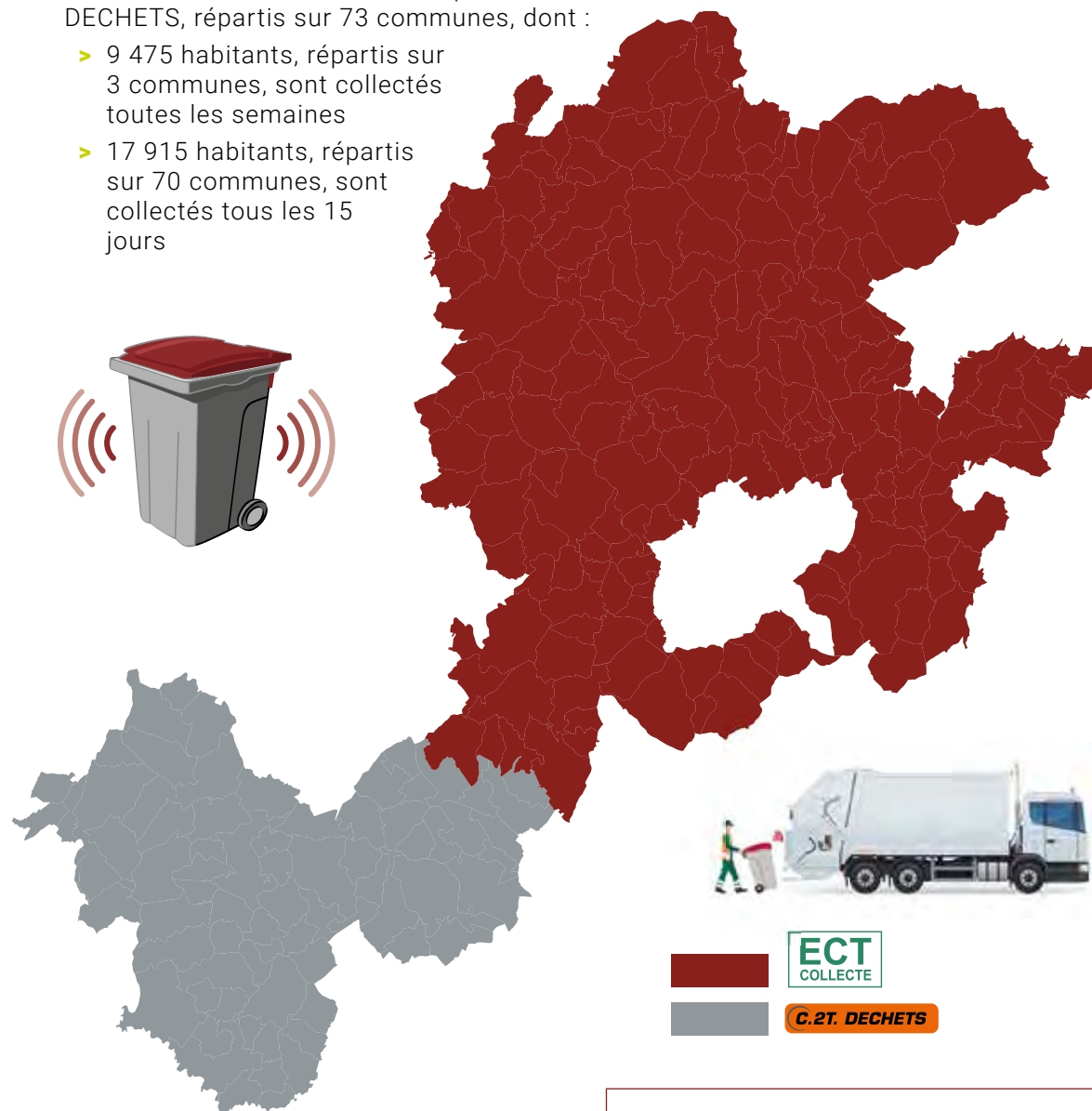
	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	166.10	284.00	3 411
Février	137.36	256.00	3 266
Mars	134.74	274.25	3 323
Avril	140.54	273.35	3 366
Mai	143.20	300.84	3 988
Juin	156.84	301.69	3 905
Juillet	160.44	301.86	3 779
Août	144.10	293.05	3 480
Septembre	157.62	284.53	3 306
Octobre	174.42	317.29	4 025
Novembre	152.46	283.41	3 676
Décembre	155.94	295.04	4 024
Total	1 823.76	3 465.31	43 549



> ORGANISATION DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES

La totalité des usagers est collectée en porte à porte, de la manière suivante :

- **61 751 habitants** sont collectés tous les 15 jours par ECT COLLECTE, répartis sur 190 communes
- **27 390 habitants** sont collectés par C2T DECHETS, répartis sur 73 communes, dont :
 - > 9 475 habitants, répartis sur 3 communes, sont collectés toutes les semaines
 - > 17 915 habitants, répartis sur 70 communes, sont collectés tous les 15 jours



Les gros producteurs ont des fréquences de collecte des ordures ménagères adaptées à leurs productions et leurs activités.

DÉFINITION :

Sont considérés comme déchets résiduels, les déchets provenant de ménages (déchets alimentaires, papiers et cartons souillés, autres emballages, etc.) ainsi que les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères (Décret N°94.609 du 13 juillet 1994).

LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc :

- **48 tournées d'Ordures Ménagères** réalisées par ECT COLLECTE (dont 6 en bennette) :
 - > dont 24 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux
 - > dont 24 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
- **18 tournées d'Ordures Ménagères** réalisées par C2T DECHETS (dont 2 en bennette) avec vidage au quai de transfert d'Arc-lès-Gray

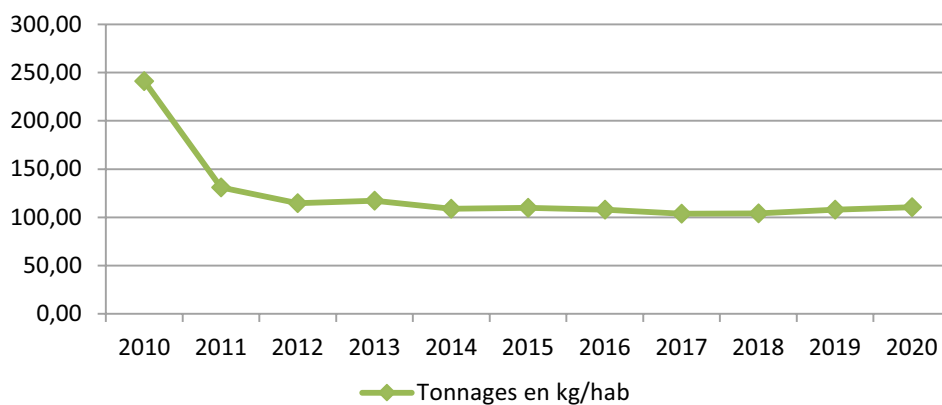
66
tournées
d'ordures
ménagères



LES TONNAGES COLLECTÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages	10 898.93	5 947.00	5 258.00	6 990.00	6 488.25	6 964.77	6 831.65	6 539.68	6 527.84	9 662.28	9841.62
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141
Kg/hab.	241.21	130.99	114.71	117.34	108.74	109.74	107.96	103.73	104.13	107.92	110.41

Tonnages d'Ordures Ménagères en kg/hab



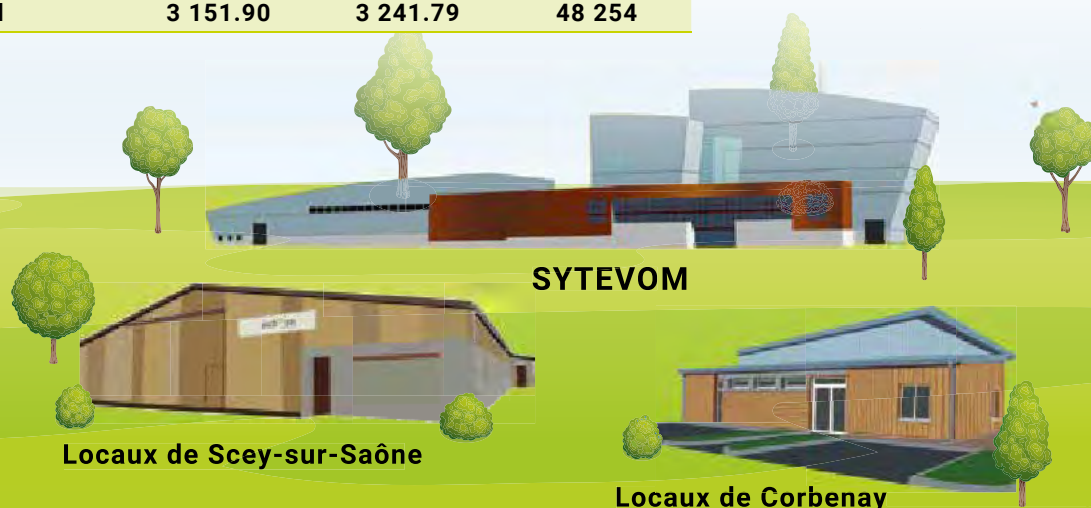


> Les Ordures Ménagères ECT COLLECTE

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	587.04	810.46	17 488.50
Février	498.04	722.38	15 417.00
Mars	546.84	786.62	15 996.50
Avril	549.72	775.71	17 531.50
Mai	522.90	743.71	16 390.50
Juin	570.54	779.63	17 510.00
Juillet	596.28	817.79	18 365.00
Août	550.10	733.76	16 152.00
Septembre	561.32	794.86	16 930.50
Octobre	570.12	788.98	17 466.00
Novembre	545.94	745.70	16 608.00
Décembre	590.42	825.09	18 277.00
Total	6 689.26	9 324.68	204 132.50

> Les Ordures Ménagères C2T DECHETS

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	286.16	283.75	4 253
Février	238.78	234.00	3 535
Mars	266.48	271.50	3 971
Avril	233.38	262.52	4 043
Mai	226.80	245.44	3 876
Juin	280.24	269.84	3 969
Juillet	290.10	299.56	4 601
Août	257.04	267.79	3 871
Septembre	281.04	294.65	4 264
Octobre	256.84	254.13	3 772
Novembre	246.82	259.06	3 779
Décembre	288.22	299.55	4 320
Total	3 151.90	3 241.79	48 254



> ORGANISATION DE LA COLLECTE DE BIODÉCHETS

Le SICTOM mène depuis septembre 2016 une expérimentation sur la collecte des **biodéchets en points d'apports volontaires** sur 4 communes. En 2017, le SICTOM a étendu cette expérimentation sur 3 nouvelles communes.



La collecte des
bacs des abris bacs
s'effectue toutes
les semaines et 2
fois par semaine
en été.

ORGANISATION

Ainsi, **31 abris bacs** équipés de trappe avec contrôle d'accès ont été disposés sur les 7 communes pilotes. Pour les ouvrir il faut être doté d'un badge.

Les équipes du SICTOM du Val de Saône ont distribué, au porte à porte, les badges, bioseaux, et sacs biodégradables aux usagers volontaires de ces 7 communes.

La collecte des bacs des abris bacs s'effectuent toutes les semaines et 2 fois par semaine en été.



LES BIODÉCHETS

Sur les 1 909 foyers possibles, 1 320 se sont équipés du matériel de pré-collecte, soit un taux d'équipement de 69%. Parmi les **1 320 foyers équipés**, 733 utilisent le service, soit 56% de taux d'utilisation parmi les foyers équipés.



	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Tonnages	5.46	4.48	4.26	4.02	3.40	4.44	5.46	5.32	4.70	5.42	4.36	5.40	56.72
Hab. participants	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559	1 559
Kg/hab.	3.50	2.87	2.73	2.58	2.18	2.85	3.50	3.41	3.01	3.48	2.80	3.46	36.38

Le SICTOM du Val de Saône gère la collecte des biodéchets.

> Les biodéchets SICTOM du Val de Saône



	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	5.46	26	770
Février	4.48	22	660
Mars	4.26	20	790
Avril	4.02	18	530
Mai	3.40	32	790
Juin	4.44	18	670
Juillet	5.46	26	1 020
Août	5.32	26	1 060
Septembre	4.70	24	540
Octobre	5.42	30	500
Novembre	4.36	20	360
Décembre	5.40	22	530
Total	56.72	284	8 220

> LA COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS



Depuis le 1^{er} Janvier 2019, le SICTOM du Val de Saône expérimente la collecte des cartons des professionnels sur le secteur de Saint-Loup-sur-Semouse.

20.90 tonnes de cartons ont été collectées en 2020 au titre de cette expérimentation.

Suite à la fusion des SICTOM de Gray et du Val de Saône, le syndicat a reconduit pour 2020 la subvention allouée à l'association CAP GRAY au titre de la collecte des cartons. L'association a donc collecté **262.16T tonnes de cartons des professionnels** sur le secteur Graylois pour le compte du SICTOM du Val de Saône.



> LA COLLECTE DU VERRE



ORGANISATION

Le SICTOM dispose de **591 conteneurs à Verre** sur la totalité de son territoire, soit une colonne d'apport volontaire pour 151 habitants.

Selon Eco Emballages la dotation optimale de Points d'Apport Volontaire (PAV) verre est d'une colonne pour 250 habitants en milieu rural.

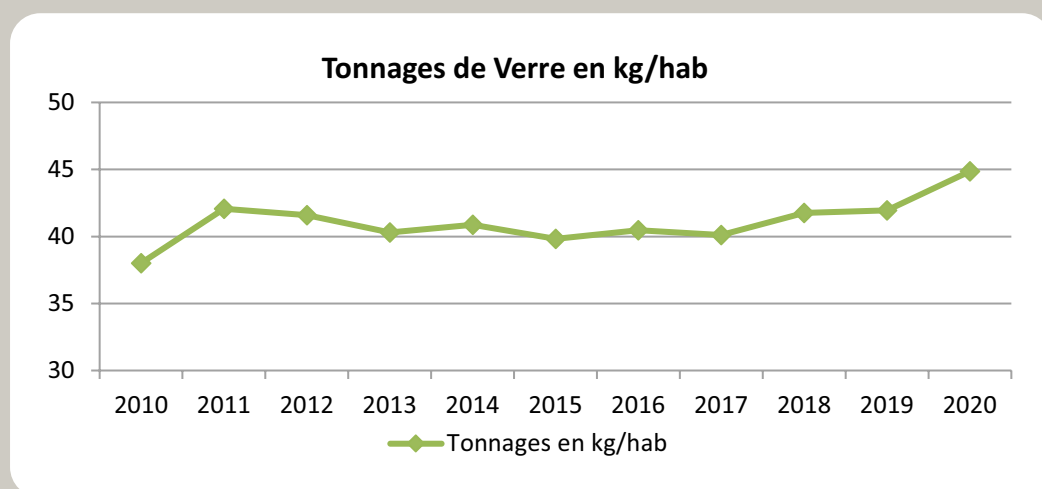
Le SICTOM se situe donc au-delà des préconisations nationales.

Ces PAV sont mis à disposition par le SYTEVOM qui gère également la collecte de ces derniers. Les communes ont à leur charge l'aménagement des points de collecte, l'entretien et la maintenance légère des conteneurs et de leurs abords.

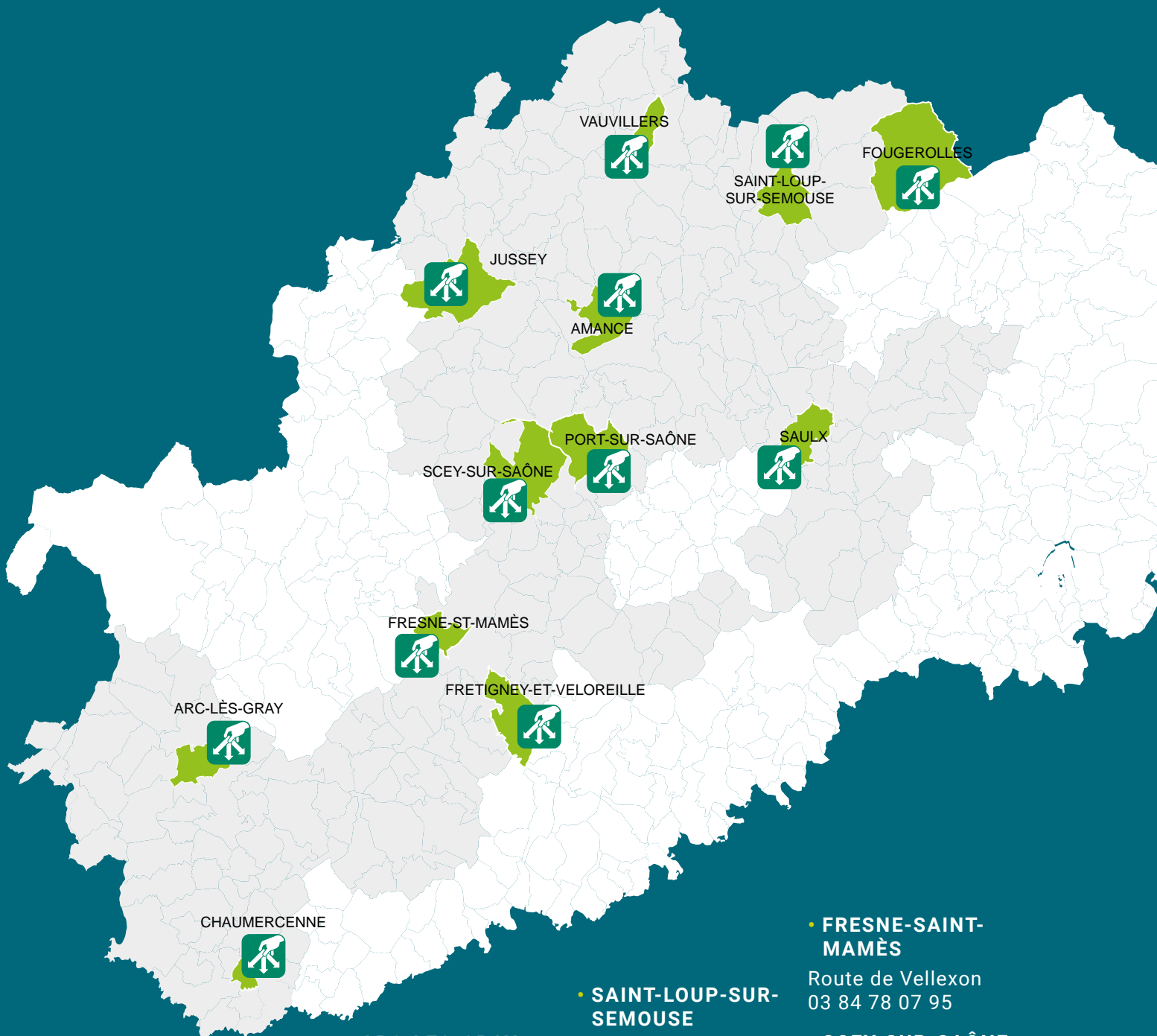


LE VERRE

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnages	1 717.61	1 910.00	1 907.00	2 401.00	2 439.36	2 526.77	2 560.74	2 529.04	2 618.19	3 755.60	3 999.09
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141
Kg/hab.	38.01	42.07	41.60	40.30	40.88	39.81	40.47	40.11	41.76	41.95	44.86



> LES DÉCHETTERIES DU SYTEVOM



• **AMANCE**
Z.I. de la Superbe
03 84 91 21 57

• **JUSSEY**
Jussey la Gare
Route de
Cendrecourt
03 84 68 17 44

• **ARC-LES-GRAY**
Lieu-dit Bois des
Giranaux
03 84 65 56 73

• **PORT-SUR-SAÔNE**
Route de Purgerot
03 84 91 62 26

• **CHAUMERCENNE**
Lieu-dit La Charme
03 84 32 24 03

• **SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE**
ZAC de la
Combeauté
03 84 94 22 90

• **FOUGEROLLES**
Z.I. de la Gabiotte
03 84 49 66 69

• **SAULX**
Route de
Velleminfroy
03 84 95 93 76

• **FRESNE-SAINT-MAMÈS**
Route de Vellexon
03 84 78 07 95

• **SCEY-SUR-SAÔNE**
Route de la Nouvelle
03 84 92 77 74

• **FRETIGNEY**
Lieu dit les Rotûres
03 84 76 03 72

• **VAUVILLERS**
Direction Bains-les-
Bains
03 84 92 99 36

ORGANISATION

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchetteries sont sous la compétence du SYTEVOM. Il gère à ce titre le haut de quai (gardiennage, collecte des matériaux, etc.) et le bas de quai (enlèvement des bennes, etc.).

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



MÉTAUX

MÉTAUX

- Ferrailles
- Meubles métalliques
- Acier, fonte, cuivre, laiton aluminium
- Tondeuses
- Tonneaux et bidons vides



CARTONS

CARTONS

- Cartons d'emballages propres, secs, vides et pliés
- Enveloppes en carton



DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS

- Tailles de haies, déchets d'élagage
- Petits branchages
- Copeaux et les feuilles
- Tonte de gazon



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peinture, vernis, colle, solvant, etc.
- Produits phytosanitaires
- Aérosols non vides, piles, batteries
- Huile de vidange et de friture
- Lampes et tubes à économie d'énergie



BOIS

BOIS

- Meubles, chaises, etc.
- Encadrement de fenêtre, porte, etc.
- Planches, bois d'emballage
- Bois souillé non dangereux
- Gros branchage



DÉBLAIS / GRAVATS

GRAVATS

- Mortier, béton, briques
- Tuiles, céramiques, ardoises
- Argile, sable, pierre, terres non polluées
- Lavabos, éviers



TEXTILES
CHAUSSURES

TEXTILES

- Vêtements
- Linge de maison
- Chaussures



PNEUMATIQUES

PNEUS NON JANTÉS

- Pneus non jantés des véhicules légers propres et secs (dans la limite de 4 par an)

DÉCHETS SPÉCIFIQUES



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DEEE

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

- Gros électroménager hors froid
- Gros électroménager froid
- Ecrans
- Petits appareils électroménagers, informatiques, électriques, etc.















TOUT-VENANT

TOUT-VENANT

- Matelas
- Papiers peints
- Tout ce qui ne correspond pas à une catégorie ci-dessus et qui n'est pas interdit en déchetterie.

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

	2019 en tonnes	2019 en kg/hab.	2020 en tonnes	2020 en kg/hab.	Évolution entre 2019 et 2020 en kg/hab.
 CARTON	742	8.29	757	8.49	+ 2.44%
 BOIS	2 589	28.92	2 773	31.11	+ 7.57%
 DÉCHETS VERTS	4 446	49.66	4 468	50.12	+ 0.93%
 FERRAILLES	1 094	12.22	1 244	13.96	+ 14.20%
 INERTES	3 167	35.37	3 592	40.30	+ 13.93%
 MEUBLES	1 953	21.81	1 793	20.11	- 7.78%
 TOUT VENANT	4 921	54.97	4 546	51.00	- 7.23%
 PLÂTRE	377	4.21	365	4.09	- 2.74%
 DMS**	170	1.90	219	2.46	+ 29.30%
 DEE*	1 018	11.37	953	10.69	- 5.97%
 AUTRES***	536	5.99	683	7.66	+ 27.91%
 TOTAL	21 014	234.72	21 393	239.99	+ 2.25%

* DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** DMS = Déchets Ménagers Spécifiques (Déchets et résidus de peintures, produits phytosanitaires, aérosols, acides, etc.)

***Autres = Huiles, pneus, articles textiles, cartouches, livres, Ressourcerie, etc.

> LA RESSOURCERIE



ORGANISATION

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés dans les conteneurs dédiés des déchetteries.



Elle permet également l'apport volontaire des usagers dans ses locaux. Enfin, elle assure également une prestation de débarras sous conditions.

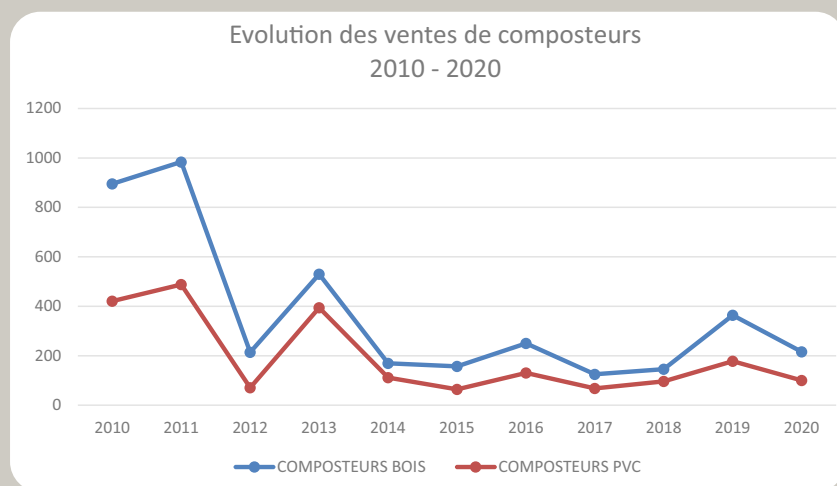
51.93 tonnes d'objets ont été déposées dans les bennes « Ressourcerie » en 2020.

> LE COMPOSTAGE

ORGANISATION

Le SICTOM propose à ses usagers des composteurs en bois de 600L ou en PVC de 400L à un prix subventionné.

En 2020, le SICTOM a vendu 316 composteurs : **216 en bois en 100 en PVC.**



Depuis 2009, le SICTOM du Val de Saône a distribué

6 171
COMPOSTEURS

> LES ENCOMBRANTS



ENCOMBRANTS

Le SICTOM du Val de Saône, comme en 2013, n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.

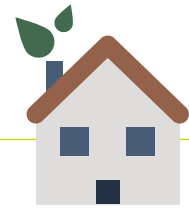


> LES DÉCHETS ASSIMILÉS

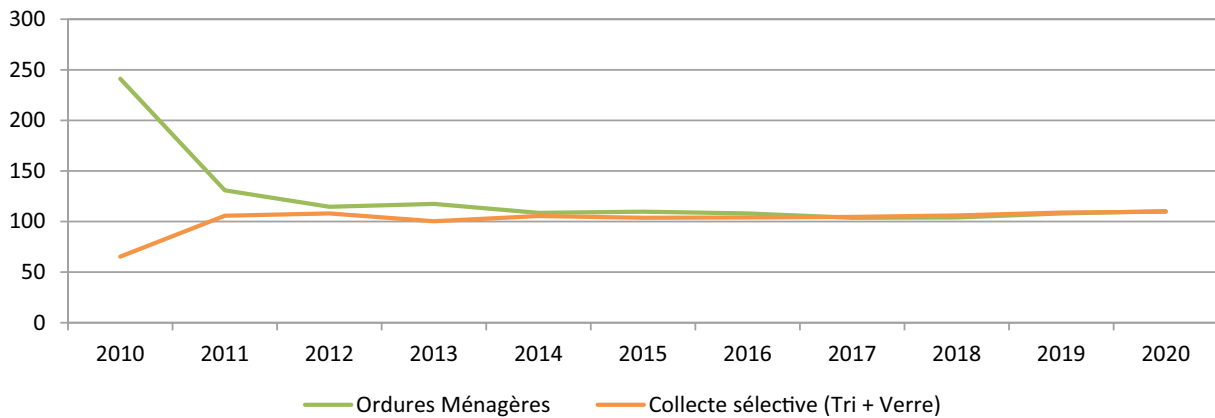
Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés **en même temps que la collecte normale des ordures ménagères** sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.



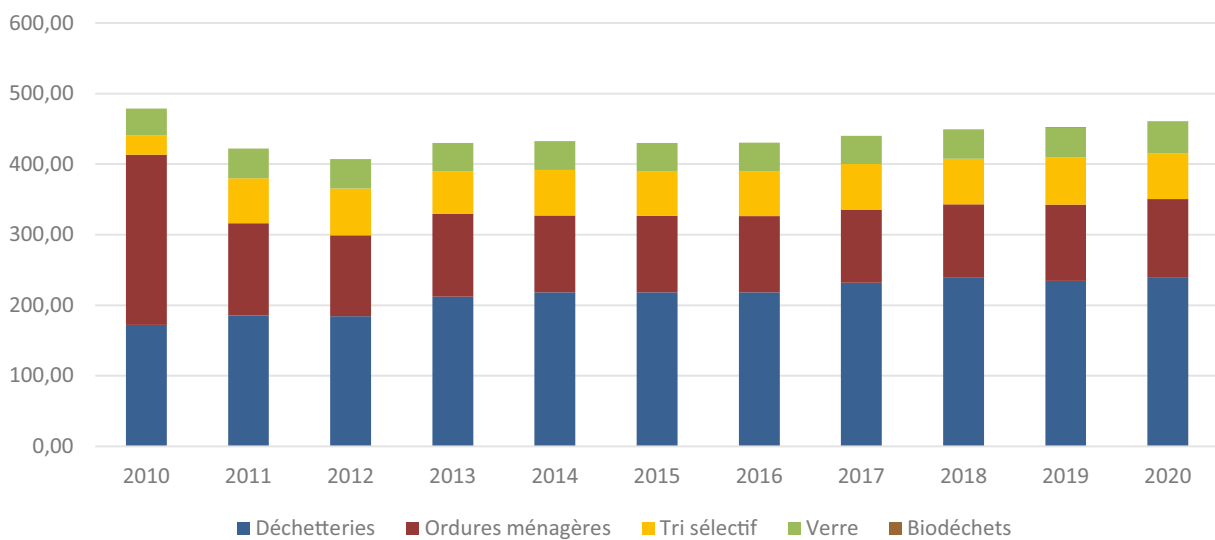
> ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



Evolution de la production de déchets depuis 2010 en kg/an/hab.



Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020



LE TRAITEMENT

> ORGANISATION

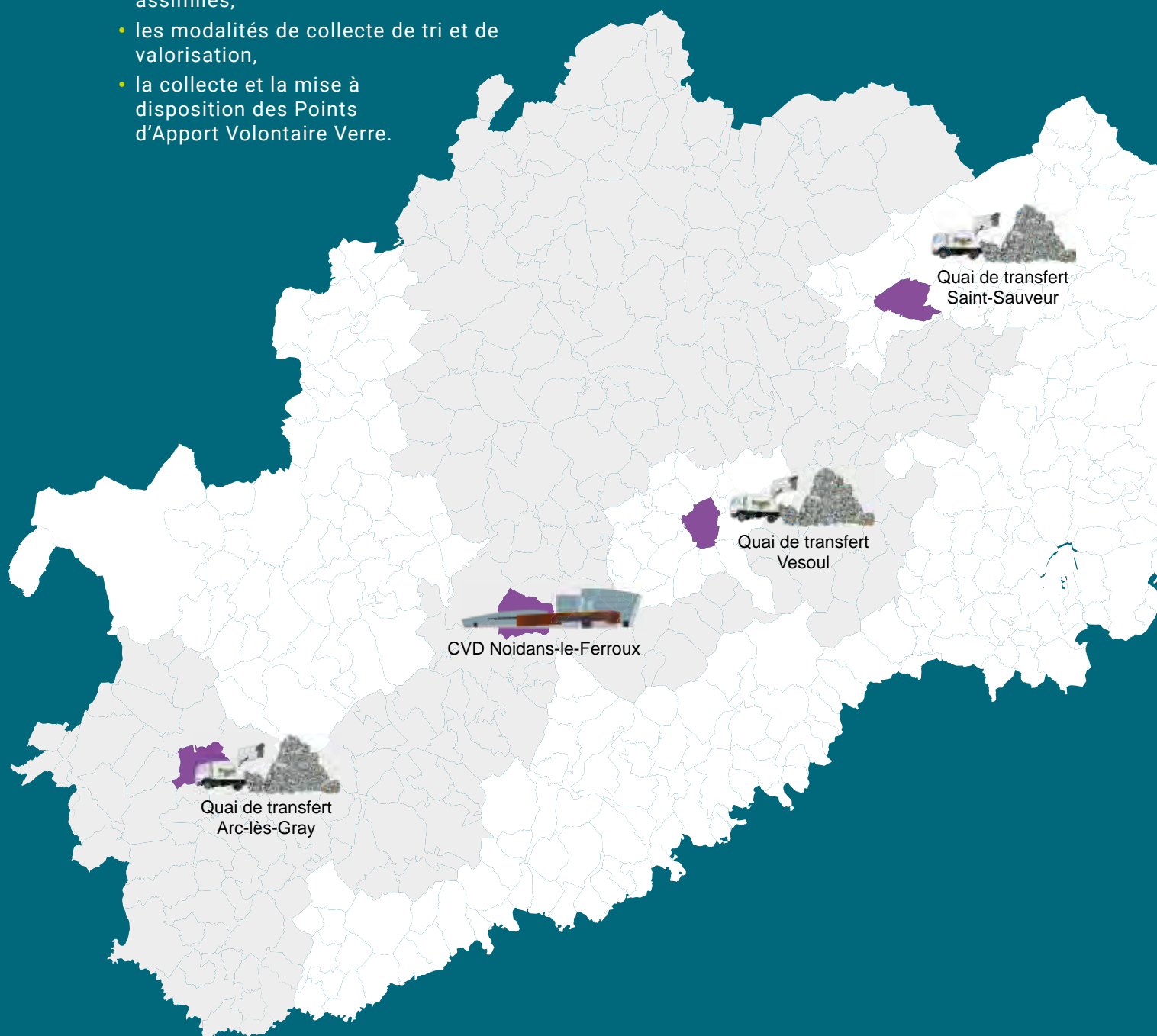
Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYTEVOM.

Le SYTEVOM est un syndicat mixte à vocation unique créé en 1993. Il assure pour le compte de ses adhérents :

- le transfert et l'élimination des Ordures ménagères et déchets assimilés,
- les modalités de collecte de tri et de valorisation,
- la collecte et la mise à disposition des Points d'Apport Volontaire Verre.

Le centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux est composé de :

- un centre de tri (capacité 17 000 T / an),
- une unité de valorisation énergétique par incinération (capacité 41 000 T / an).



> TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2020, on trouve les apports suivants pour les ordures ménagères :

	APPORT ECT COLLECTE		APPORT C2T DECHETS		TOTAL en tonnes
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert St Sauveur	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	
Janvier	336.22	250.82	10.04	276.12	873.20
Février	274.62	223.42	0.00	238.78	736.82
Mars	278.48	268.36	0.00	266.48	813.32
Avril	304.98	244.74	9.24	224.14	783.10
Mai	284.26	238.64	20.46	206.34	749.70
Juin	315.64	254.90	5.58	274.66	850.78
Juillet	348.60	247.68	18.06	272.04	886.38
Août	280.72	269.38	1.34	255.70	807.14
Septembre	273.42	287.90	0.00	281.04	842.36
Octobre	305.24	264.88	0.00	256.84	826.96
Novembre	291.54	254.40	5.74	241.08	792.76
Décembre	297.30	293.12	1.08	287.14	878.64
Total en tonnes	3 591.02	3 098.24	71.54	3 080.36	9 841.62

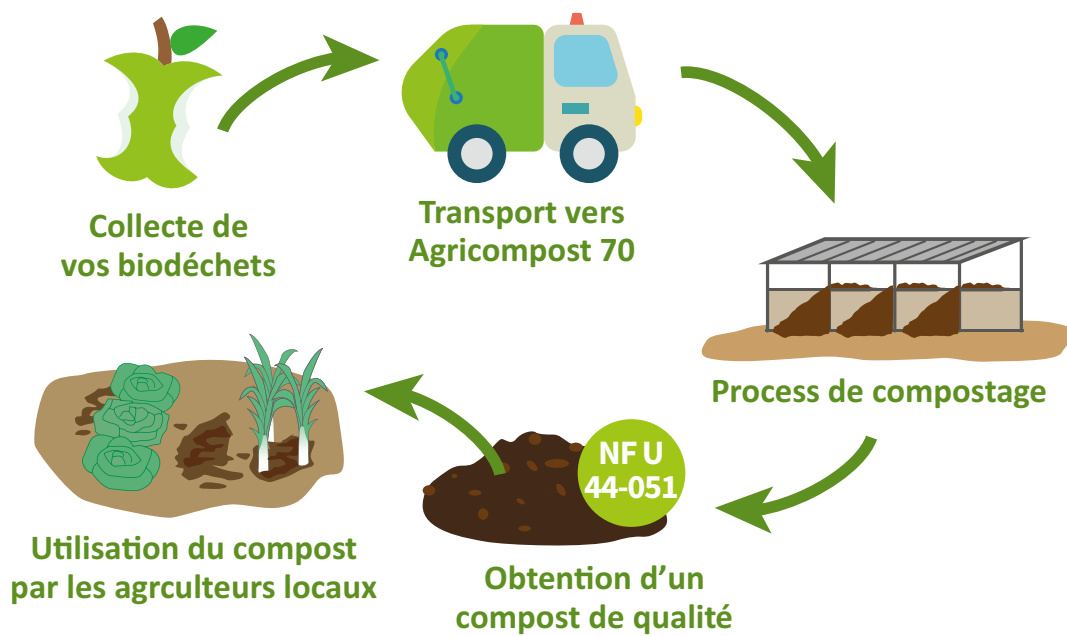
> TRAITEMENT DU TRI

En 2020, on trouve les apports suivants pour le tri sélectif :

	APPORT ECT-COLLECTE		APPORT SICTOM		APPORT C2T DECHETS		TOTAL en tonnes
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert St Sauveur	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert St Sauveur	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	
Janvier	88.16	27.80	90.10	147.06	5.30	160.80	522.58
Février	71.24	28.20	44.74	150.92	0.00	137.36	433.98
Mars	73.70	34.16	55.84	164.48	3.24	131.50	463.52
Avril	77.18	23.36	69.68	130.78	3.26	137.28	441.54
Mai	69.72	26.20	69.08	121.60	25.86	117.34	432.80
Juin	81.34	32.24	71.60	161.52	8.00	148.84	505.94
Juillet	88.16	29.30	77.34	165.00	1.88	158.56	523.02
Août	73.62	32.88	62.46	150.68	16.30	127.80	465.48
Septembre	84.18	29.35	60.36	152.46	8.80	148.82	486.67
Octobre	88.94	24.04	82.24	143.94	7.76	166.66	515.12
Novembre	76.34	27.02	67.66	149.70	7.56	144.90	473.80
Décembre	86.68	31.18	57.48	184.86	20.78	135.16	516.78
Total en tonnes	959.26	345.73	808.58	1 823.00	108.74	1 715.02	5 781.23

> TRAITEMENT DES BIODECHETS

Le traitement des biodéchets est assuré par **Agricompost 70** via un processus de compostage.



10kg = 4.5kg

DE BIODECHETS

DE COMPOST

Pour 2020, **56.72 tonnes ont été apportées à la plateforme de compostage** Agri compost à Montigny-lès-Vesoul (70), et ainsi détournées de l'incinération, ce qui a permis la création de 25.52 tonnes de compost.

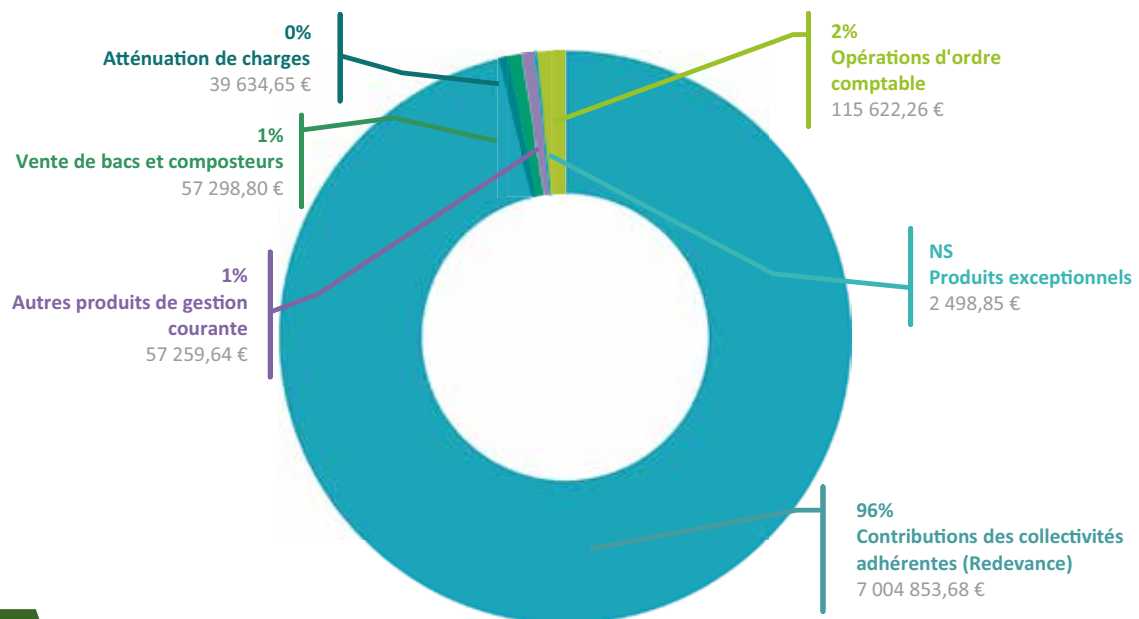
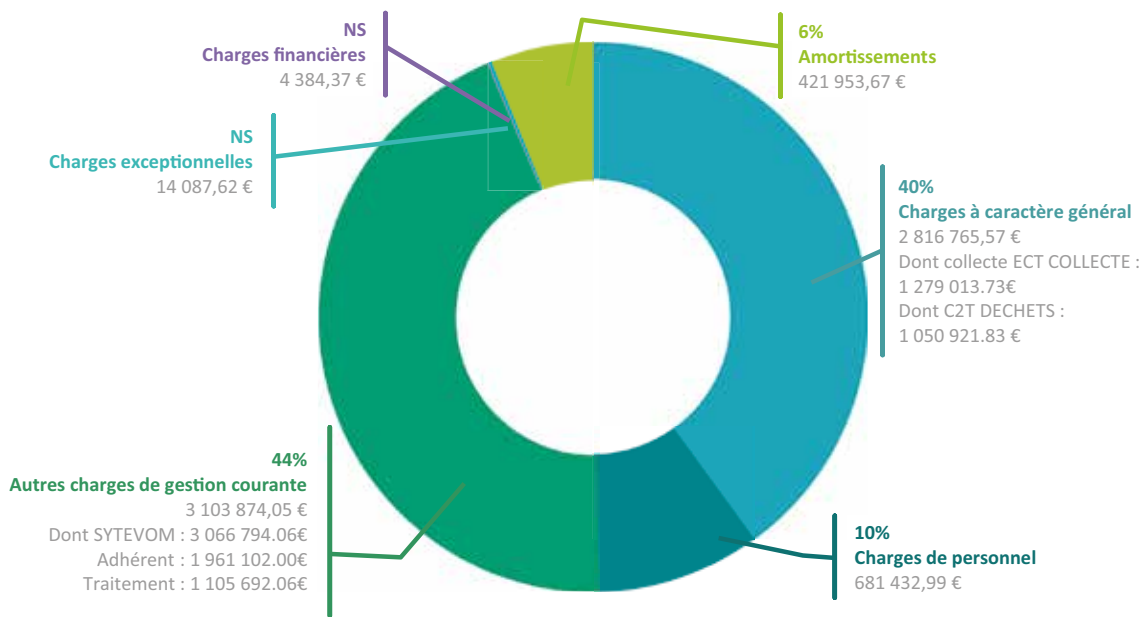


INDICATEURS FINANCIERS



MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES

Décomposition du compte administratif 2020, section de fonctionnement par type de dépenses et de recettes.



MODALITÉS D'EXPLOITATION

> LE COÛT DU PRESTATAIRE DE COLLECTE ECT COLLECTE

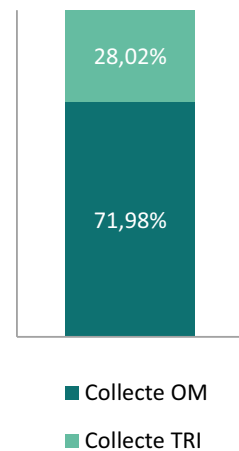
Le service de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, et l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites de Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la société ECT-COLLECTE, par contrat, suite à un marché public du SICTOM du Val de Saône.

La durée de ce contrat a été fixée à 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Répartition du coût de la prestation effectuée par ECT COLECTE

Le coût global de la prestation pour 2020 s'élève à 1 279 013.73 € TTC répartis de la manière suivante :

- 920 582.64 € TTC au titre de la collecte des Ordures Ménagères
- 358 431.08 € TTC au titre de la collecte du tri sélectif



> LE COÛT DU PRESTATAIRE DE COLLECTE C2T DECHETS

Suite à la fusion des SICTOM de Gray et du Val de Saône, le syndicat a repris le contrat de prestation existant du SICTOM de Gray avec C2T DECHETS. Le contrat de prestation comprend :

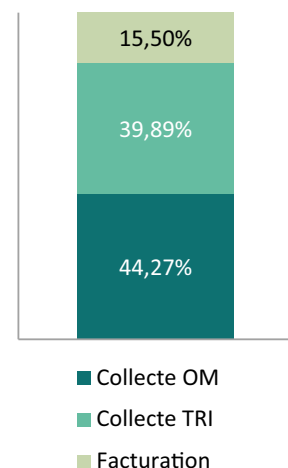
- la collecte des ordures ménagères y compris les passages supplémentaires pour les exceptions et la collecte hebdomadaire estivale, la mise à disposition du dispositif d'identification, la gestion du parc de bacs
- la collecte du tri sélectif
- la facturation

La durée de ce contrat a été fixée à 5 ans et 9 mois à compter du 1^{er} avril 2016 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Répartition du coût de la prestation effectuée par C2T

Le coût global de la prestation pour 2020 s'élève à 1 050 921.83 € TTC répartis de la manière suivante :

- 466 846.51 € TTC au titre de la collecte des Ordures Ménagères
- 420 593.58 € TTC au titre de la collecte du tri sélectif
- 163 481.74 € au titre de la facturation

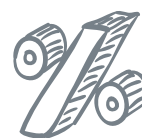
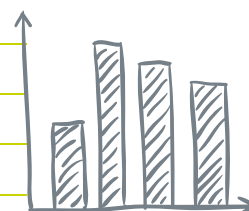


> LE COÛT DU SERVICE OPÉRATIONNEL DE COLLECTE

Le SICTOM a repris les agents de collecte de la CCVS en 2013, et a créé à cette occasion un service opérationnel de collecte. Depuis 2014, les agents du SICTOM collectent uniquement du tri.

Le coût global du service opérationnel de collecte pour 2020 s'élève à 490 171.84 € TTC répartis de la manière suivante :

Dépenses	En € TTC
EAU	682.63 €
ÉLECTRICITÉ	1 957.42 €
CARBURANT	64 595.63 €
FOURNITURES	1 715.45 €
EPI	7 522.66 €
LOYER	6 960.00 €
MAINTENANCE VÉHICULES BOM	64 188.46 €
ENTRETIEN LOCAUX	318.60 €
MAINTENANCE BOM	4 500.32 €
TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 389.42 €
REDEVANCE OM LOCAUX	595.73 €
SALAIRES	356 032.95 €
FORMATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	1 409.65 €
TAXE A L'ESSIEU	496.00 €
VISITES MÉDICALES	347.52 €
ASSURANCES	9 000.00 €
ÉCHÉANCES PRÊT CAMIONS	157.00 €
REMBOURSEMENT SALAIRES	-31 697.60 €
TOTAL	490 171.84 €



LE TRAITEMENT

> LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES OM

Le SYTEVOM qui effectue le traitement des Ordures Ménagères, facture à ce titre **120 € HT la tonne** incinérée en 2020. A noter que le transfert des OM des quais de Saint Sauveur et Arc-lès-Gray au SYTEVOM est compris dans le prix à la tonne.

Le coût du traitement des Ordures Ménagères pour 2020 s'élève donc à 1 299 093.84 € TTC.



> LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Le traitement des biodéchets collectés dans le cadre de l'expérimentation a été confié à Agri compost 70, qui facture à ce titre **55€ HT la tonne**.

Le coût du traitement des biodéchets pour 2020 s'élève donc à 3 119.60 € TTC.

**Coût du traitement
des biodéchets**

55 € HT

LA TONNE



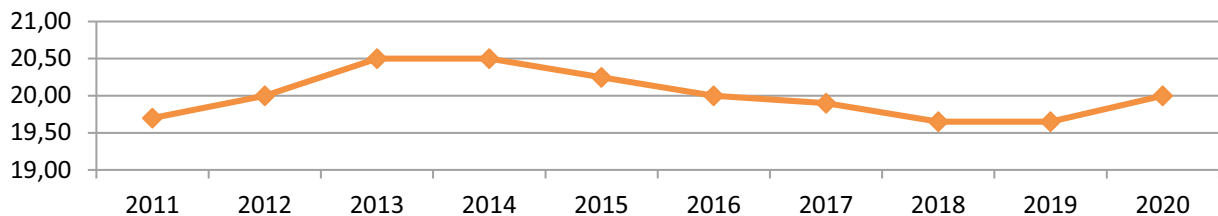
LA COTISATION ADHÉRENT

> LA COTISATION ADHÉRENT

Le SYTEVOM assure également la gestion des déchetteries et les modalités de collecte et de valorisation des déchets recyclables. A ce titre, le SYTEVOM demande à ses adhérents une cotisation à hauteur de **20,00 € HT par habitant** pour 2020.

La cotisation adhérent du SYTEVOM pour 2020 s'élève donc à à 1 961 102.00 € TTC.

Evolution de la cotisation habitant en € HT



MODALITÉS DE FINANCEMENT

> MODE DE FINANCEMENT

Le service de collecte des déchets assuré par le SICTOM du Val de Saône est financé par la redevance reversée par les adhérents.

Les communautés de communes de l'ex SICTOM du Val de Saône ont la grille tarifaire ci-dessous :

Votés par le Comité Syndical par délibération du 04 Décembre 2018, les tarifs comprennent :

- une part fixe établie en fonction du volume du bac
- une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

	PART FIXE	La levée tarif réduit	PART VARIABLE La levée tarif normal	Forfait de service
CONTENEUR AGRÉÉ 80 LITRES	92.00 € soit 1.15 €/litre	0.32 €	8.34 €	7.40 € A partir de la 13 ^{ème} levée et après « forfait de service » de 29.60 € (soit 7.40 €/trimestre)
CONTENEUR AGRÉÉ 140 LITRES	96.60 € soit 0.69 €/litre	2.94 €	8.34 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 240 LITRES	165.60 € soit 0.69 €/litre	5.22 €	9.51 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 340 LITRES	241.40 € soit 0.71 €/litre	7.50 €	12.67 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 660 LITRES	468.60 € soit 0.71 €/litre	14.41 €	16.15 €	-
PART FORFAITAIRE (forfait dérogatoire)			60.00 €	

Les communautés de communes de l'ex SICTOM de Gray ont la grille tarifaire ci-dessous :

- 60 € de Part fixe par an et par habitant pour toutes les communes sauf Arc-lès-Gray, Gray, et Gray-la-Ville
- 66 € de Part fixe par an et par habitant pour les communes d'Arc-lès-Gray, Gray, et Gray-la-Ville
- 0.13 € par kilo de Part Variable

Le montant facturé par le SICTOM du Val de Saône à ses adhérents au titre de l'année 2020 en redevance incitative est de : **6 673 352.77 €** (régularisations sur l'année en cours comprises), dont :

- **4 863 140.97 €** aux communautés de communes de l'ex SICTOM du Val de Saône
- **1 810 211.80 €** aux communautés de communes de l'ex SICTOM de Gray

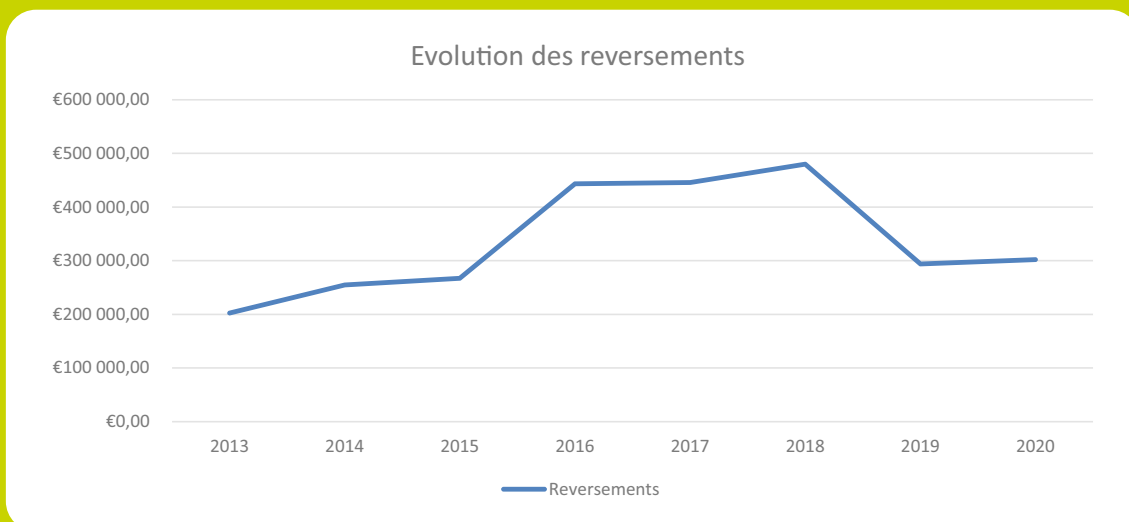
> AIDES REÇUES DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION MATIÈRE



C'est le SYTEVOM qui est en contrat avec les Eco Organismes et qui se charge des reventes matériaux. C'est donc le syndicat de traitement qui perçoit les aides. Cependant, en fonction de ses performances de collecte sélective (critères évalués : quantité et qualité), le SYTEVOM restitue au SICTOM du Val de Saône une partie des sommes perçues.

Le montant des aides restituées pour 2020 s'élève à 302 261.35 € TTC

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Reversements	302 261.35€	294 005.32 €	479 988.26 €	445 981.87€	443 309.40 €	267 435.72 €	254 624.55 €	202 492.43 €



RÉPARTITION DU COÛT GLOBAL

> COÛT GLOBAL À L'HABITANT

Dans le cadre d'une tarification incitative, le coût ramené à l'habitant n'est plus pertinent. Ce sont les bacs qui sont facturés. La dépense de collecte se répartit entre les adresses. **La tarification ne tient plus compte du nombre de personnes au foyer, mais de la taille du bac et du nombre de levées.**

	Coût global à l'habitant
Cotisation adhérent : SYTEVOM	22.00 €
Collecte : Prestations ECT-COLLECTE et C2T DECHETS	26.14 €
Collecte : Service opérationnel SICTOM	5.50 €
Traitement	12.40 €
Personnel	3.65 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	0.73 €
Frais de structure	3.80 €
Amortissement : Bacs OM, tri, composteurs et BOM	4.73 €
Charges financières	0.05 €
TOTAL	79.00 €



> COÛT GLOBAL À LA TONNE

	Coût global à la tonne de déchets ⁽¹⁾	Coût global à la tonne d'Ordures Ménagères
Cotisation SYTEVOM Cotisation adhérent et traitement	74.67 €	311.61 €
Collecte Prestations ECT-COLLECTE, C2T DECHETS et Service opérationnel SICTOM	68.66 €	286.55 €
Frais de structure Personnel, Administration, Facturation, etc.	16.18 €	67.51 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	1.58 €	6.59 €
Amortissement Bacs OM, bacs de tri, composteurs, locaux et BOM	10.27 €	42.87 €
Charges financières	0.11 €	0.45 €
TOTAL	171.47 €	715.58 €

⁽¹⁾ Y compris la collecte sélective, les biodéchets et les déchetteries.



PERSPECTIVES



PERSPECTIVES

- Poursuite des réflexions et des études pour la réduction des points noirs et l'optimisation et la sécurité des parcours de collecte.

- Poursuite de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages, de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.

- Renforcement des brigades du tri, et des actions de communication pour réduire le taux de refus.

- Mutualisation des pratiques entre les adhérents de l'ex-SICTOM du Val de Saône et l'ex-SICTOM de Gray.

- Poursuite de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Apports Volontaires.

- Développement d'actions de prévention (projet de bacs ludiques et de gobelets réutilisables, étude sur les couches lavables).





- Projet de construction d'un nouveau bâtiment.

- Développement le service animation du SICTOM : proposer des actions avec les scolaires, présence aux foires, etc.

- Déploiement de la collecte des biodéchets en Points d'Apports Volontaires à tout le territoire du SICTOM :
 - Attribution du marché de collecte concernant le véhicule et les PAV biodéchets
 - Marché pour les bioseaux, les sacs compostables
 - Réunions publiques dans les communes
 - Dotation des usagers
 - Signature des premières conventions d'implantation des PAV avec les communes
 - Implantation des premiers PAV dans les communes
 - Démarrage de la nouvelle collecte

- Installation des panneaux photovoltaïques sur le centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône.
- Lancement de la consultation pour la collecte des Ordures Ménagères sur l'intégralité du Territoire et attribution.
- Préparation de la reprise de la collecte en régie du tri sélectif sur l'ensemble du territoire.





Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAONE-ET-SAIN-ALBIN
03 84 78 09 52

 SICTOM Val de Saône

www.sictomvds.com

Directeur de publication : Éric Masoyé
Conception / Mise en page : FILIGRANE - Pusey
Crédits photographiques : ©Citeo (Mathieu Garrouteigt - Sipa Press -
Pierre Antoine) - ©SYTEVOM et ©SICTOM du Val de Saône
Diffusion : 250 exemplaires • Juin 2022 • ISSN 2105-1712